



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : Jeudi 09 avril 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

Président : M. HORMI Abdelhafid.

Présents : MM .ORTUNO Jean Claude, MEZOUANI Mehdi, ESCHYLLE Michel, DAGUEMOUNE Mourad, DOUCY Mathieu (lieutenant de police) et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

Excusé :

Secrétaire de Séance : M. Vallez Alexandre

1. [Invitations club](#)

➤ **18h00 : Seniors D4 Match n° 54427289 opposant le Tremblay FC à Villetaneuse CS**

Aucun représentant des deux clubs ne s'est présenté devant la CDPME ce jour.

La Commission avait été saisie à la suite d'incidents survenus lors du match aller entre les deux équipes, disputé dans un climat particulièrement tendu.

Au regard de ces éléments, la Commission décide :

- la désignation de trois arbitres officiels expérimentés ;
- la désignation d'un délégué officiel.

L'arbitre central sera à la charge du Tremblay FC. Les deux arbitres assistants ainsi que le délégué seront à la charge des deux clubs.

La Commission transmet le dossier à la CDA pour la désignation des officiels.

➤ **18h30 : Seniors D1 Match n° 54445653 opposant le Montreuil FC à ESP Aulnaysienne**

La CDPME remercie les présences de :

- M. TOURE Mame (en visioconférence), éducateur du Montreuil FC ;
- M. EL OUADI Nouredine et M. ARAROUCHE Karim, éducateurs de l'Espérance Aulnaysienne.

La Commission a été saisie à la suite d'incidents survenus lors du match aller entre les deux clubs, notamment entre des supporters d'Aulnay et des joueurs de Montreuil.

L'éducateur du Montreuil FC indique que le club mettra tout en œuvre afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs de la rencontre. Il précise également estimer nécessaire la présence des forces de l'ordre.

Les éducateurs de l'Espérance Aulnaysienne signalent, pour leur part, que des menaces de représailles ont circulé sur les réseaux sociaux.

Au regard de ces éléments, la Commission décide :

- la désignation de trois arbitres officiels expérimentés ;
- la désignation d'un délégué officiel ;
- de recommander fortement la présence des forces de l'ordre, recommandation qui sera transmise par le Lieutenant DOUCY à sa hiérarchie.

L'arbitre central ainsi que les arbitres assistants seront à la charge du Montreuil FC. Le délégué sera à la charge de l'Espérance Aulnaysienne.

La Commission transmet le dossier à la CDA pour la désignation des officiels.

➤ **19h00 : Seniors D1 Match n° 54445664 opposant l'Aulnaysienne esp. 2 - Atlético de bagnolet.**

La CDPME remercie les présences de :

- M. EL OUADI Nouredine et M. ARAROUCHE Karim, éducateurs de l'Espérance Aulnaysienne ;
- M. MAGASSA Dianguine (en visioconférence), éducateur de l'Atlético de Bagnolet.

La Commission a été saisie à la suite d'incidents survenus lors du match aller entre les deux clubs, notamment des insultes répétées et graves proférées par des supporters de Bagnolet à l'encontre des joueurs d'Aulnay.

L'éducateur de Bagnolet reconnaît les faits et précise que ces comportements font suite, selon lui, à des provocations d'un joueur d'Aulnay lors de l'échauffement.

Les éducateurs de l'Espérance Aulnaysienne se sont engagés à identifier le joueur concerné afin d'éviter tout nouvel incident lors du match retour.

Par ailleurs, M. MAGASSA indique que des supporters de Bagnolet pourraient accompagner l'équipe lors du déplacement à Aulnay.

Au regard de ces éléments, la Commission décide :

- la désignation de trois arbitres officiels expérimentés ;
- la désignation d'un délégué officiel ;
- de recommander fortement la présence des forces de l'ordre, recommandation qui sera transmise par le Lieutenant DOUCY à sa hiérarchie.

L'arbitre central ainsi que les arbitres assistants seront à la charge de l'Espérance Aulnaysienne. Le délégué sera à la charge de l'Atlético de Bagnolet.

2. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Président

M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance

M. Vallez Alexandre.